

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT
**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LOUDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Date de la convocation
28.11.2023

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 10
Votants 15

L'an deux mille vingt trois,
le quatre décembre,
à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme LIEBOT, Mme PINEAU, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme
MIRAULT, Mme ETOURNEUX, Mme POUZIN.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, M. TOURAINE, Mme VAY, Mme BOURGERIE.
Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de M. Dominique TOURAINE à M. Philippe FORTIN
Pouvoir de Mme Armelle VAY à Mme Laurence ETOURNEUX
Pouvoir de Mme Arlette BOURGERIE à Mme Evelyne MIRAULT

ABSENTE :

Mme ENON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Dépôt du dossier de conventionnement auprès de la DDETS (Direction
Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités au titre de l'année 2024.
Dialogue de gestion du 21 Novembre 2023
Dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la
Vienne au titre de l'année 2024 pour le support maçonnerie**

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

La convention pluriannuelle 2021-2023 signée avec la DDETS arrive à son terme le
31 décembre 2023. Il convient donc de renouveler le conventionnement qui nous lie avec
l'Etat.

Pour ce faire, comme chaque année un dossier d'instruction a été déposé. Cette
année, il s'agit donc d'un dossier initial pour la période 2024-2026.

En vue d'un nouveau conventionnement, un dialogue de gestion approfondi a donc
dû se tenir. Il a eu lieu le mardi 21 novembre. Il consiste en une réunion entre plusieurs
partenaires afin d'explicitier le fonctionnement de notre Chantier Insertion. Divers points
sont abordés entre autres : pratiques, fonctionnement, résultats d'insertion,
problématiques particulières, recrutements, financements, objectifs et perspectives...).

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 13 DEC. 2023

Publié le : 13 DEC. 2023

Notifié le :

Les services de l'Etat mènent le dialogue. Etaient présents : les services de l'Etat, du Département, de Pôle Emploi et le pôle administratif du Chantier insertion et du CCAS, ainsi que Mme MOUSSEAU.

Les résultats de notre action en termes de résultats d'insertion et d'accompagnement technique et social sont positifs.

Au titre de 2024, la demande de financement pour les aides aux postes se base sur 8.23 ETP et se répartie comme suit :

- Etat : 7.85 ETP
- Conseil Départemental : 0.38 ETP

Soit un montant global de 186 528.24 € auprès de l'Etat dont 19 253.52 € auprès du Département.

Comme chaque année, une demande financière d'un montant de 10 500 € sera déposée auprès du Département pour le Chantier Insertion Maçonnerie au titre de l'année 2024 afin de soutenir l'action de restauration du petit patrimoine bâti au travers du chantier insertion et la réinsertion du public RSA.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ces propositions et autorisent le Président ou sa représentante à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

